

Municipalité de la Paroisse de Disraeli

Calendrier 2023



Passerelle reliant le parc du Pouvoir et le sentier du Vieux-Barrage



MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE DISRAELI

8306, Route 112
Disraeli (Québec) G0N 1E0

18^e édition du calendrier municipal

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE DISRAELI



Membres du conseil municipal

Nom	Poste	Courriel
Jacynthe Patry	Mairesse	mairie@paroissedisraeli.com
Nancy Lefebvre	Conseillère 1	siege1@paroissedisraeli.com
Alain Perreault	Conseiller 2	siege2@paroissedisraeli.com
Daniel Béliveau	Conseiller 3	siege3@paroissedisraeli.com
Samuel Fortier	Conseiller 4	siege4@paroissedisraeli.com
François Fortier	Conseiller 5	siege5@paroissedisraeli.com
Michel Bourgault	Conseiller 6	siege6@paroissedisraeli.com

Heures d'ouverture — Bureau municipal

Lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Contact — Administration, travaux publics et émission de permis

Téléphone : 418 449-5329	Direction	Poste 203
	Administration	Poste 201
	Inspecteur	Poste 204

Télécopieur : 418 449-5459

Courriel : info@paroissedisraeli.com

BUREAU MANDATAIRE DE LA SAAQ

Immatriculation des véhicules et permis de conduire

Ouvert avec et sans rendez-vous

Pour prendre rendez-vous, consultez le site saaq.gouv.qc.ca et inscrivez le point de service « Disraeli ».

Vous pouvez également le faire par téléphone au 1 855 564-3170 (particuliers) ou au 1 855 564-3048 (entreprises).

Pour tout autre renseignement : 1 800 361-7620

Numéros de téléphone utiles

MRC des Appalaches	418 332-2757
Centre scolaire des Appalaches (taxes)	418 338-7800, poste 1317
Ministère des Transports	418 423-7571
Société de développement économique (SDERT)	418 338-2188
Centre antipoison	1 800 463-5060
Hôpital de Thetford	418 338-7777
Sûreté du Québec (MRC)	418 338-3151
Urgences (police, incendie, ambulance)	911

Informations diverses

Dates d'échéance des taxes municipales

- 1^{er} versement : 13 mars 2023
- 2^e versement : 12 juin 2023
- 3^e versement : 11 septembre 2023

Collecte des ordures et récupération

Veuillez voir l'horaire à l'endos du calendrier et dans les pages mensuelles.

Collecte des gros objets

La collecte des gros objets se tient sur une seule journée, et ce, pour tous les secteurs de la municipalité, soit le jeudi 1^{er} juin 2023. Assurez-vous que vos objets soient déposés en bordure du chemin la veille de la collecte, et pas plus d'une semaine à l'avance. Les branches d'arbres doivent être coupées et attachées en paquets légers. Notez qu'aucun pneu ne sera ramassé lors de la collecte.

Collecte des sacs de feuilles mortes à l'automne

Dans le but de réduire la quantité de déchets enfouis, la municipalité effectue, sur tout son territoire, une collecte de feuilles mortes le jeudi 2 novembre 2023. Les feuilles devront être mises dans des sacs biodégradables et déposées en bordure du chemin. Merci de votre collaboration!

Permis

Un permis est obligatoire pour :

- Construction, rénovation et démolition
- Installation septique
- Installation de roulotte
- Installation de ponceau
- Brûlage (avril à octobre)
- Travaux dans la bande riveraine (nivelage, enrochement, quais, etc.)
- Ouvrage de captage des eaux souterraines (puits)
- Abattage d'arbres (superficie de 4 hectares et plus)
- Installation de piscine
- Installation de système d'alarme

Pour l'émission de ces permis, contactez, M. Daniel Fournier au 418 449-5329, poste 204, afin de fixer un rendez-vous. Il est préférable de faire votre demande une semaine à l'avance.

Boîte à courrier

Nous disposons d'une boîte de courrier où vous pouvez déposer vos lettres destinées à la Municipalité en dehors des heures de bureau. Elle est située près de la porte d'entrée du bureau municipal et elle est grise.

Quelques organismes

Association	Responsable	Adresse	Téléphone	Courriel
Association des riverains du Lac Aylmer	M. Léopold Brière, président	C.P. 5015, Disraeli	514 229-5679	presidence.arla@lacaylmer.org
Association du Lac-de-l'Est (ASBLE)	M. David Poirier	1442, chemin du Lac-de-l'Est		presidentasble1442@gmail.com
Association touristique du Lac Aylmer	M. Charles Audet, président		418 281-1441	caudet@gmail.com
Centre d'entraide région de Disraeli (CERD)	Mme Isabelle Roberge	888, rue Saint-Antoine, Disraeli	418 449-5155	cerd@cerd.ca
CLSC – Centre de services Disraeli		245, av. Montcalm, Disraeli	418 449-3513	
Club des amis du 3 ^e âge	Mme Denise Proteau	979, rue St-Joseph Est, Disraeli	418 449-2627	denisep46@icloud.com
Comité culturel	Mme Johanne Patry	310, rue Laurier, Disraeli	418 449-2771, p. 2228	comitecultureldisraeli@hotmail.com
Comité d'entraide bénévole de Disraeli	Mme Monique Poulin	6969, chemin des Pins, Disraeli	418 449-1488	poulinm@sogetel.net
Comptoir familial	Mme Nancy Perkins Rousseau	801-B, av. Champlain, Disraeli	581 209-4110	comptoirfamilialdisr.st@gmail.com
Journal Le Cantonnier	Mme Danielle Noël	888, rue Saint-Antoine, Disraeli	418 449-1888	lecantonnier@lino.com
Maison des jeunes du Lac Aylmer	Mme Kim Côté	206, rue St-Joseph Est, Disraeli	418 333-3631	kcote@sogetel.com
Société historique de Disraeli	M. Jean-Claude Fortier	888, rue Saint-Antoine, Disraeli	418 449-5155, poste 6	shgdi@cerd.ca
Chambre de commerce de Disraeli	M. Jean Boilard, président	1014, av. Champlain, Disraeli	581 678-1053	informations.ccd@gmail.com



JANVIER 2023

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1 Jour de l'An 	2	3	4	5	6	7 
Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé du 22 décembre 2022 au 6 janvier 2023 inclusivement pour la période des Fêtes.						
8	9 Réouverture du bureau	10	11 	12 Séance ordinaire du conseil municipal à 19 h	13	14
15 	16	17 	18	19	20	21 
22	23	24	25 	26	27	28 
29	30	31				
Notes 					Légende  Nouvelle lune  Premier quartier  Dernier quart  Pleine lune  Collecte des ordures  Collecte du recyclage	



FÉVRIER 2023

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1 Séance ordinaire du conseil municipal à 19 h	2	3	4
5 ●	6	7 🗑️	8 ♻️	9	10	11
12	13 ☾	14 Saint-Valentin 🐉	15 🍷	16	17	18
19 Les comptes de taxes de 2023 seront postés ce mois- ci. Surveillez votre courrier!	20 ○	21	22 ♻️	23	24	25
26	27 ☾	28 🗑️				
Notes 					Légende ○ Nouvelle lune ☾ Premier quartier ☾ Dernier quart ● Pleine lune 🗑️ Collecte des ordures ♻️ Collecte du recyclage 🍷 Collecte du compost	



MARS 2023

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1 Séance ordinaire du conseil municipal à 19 h	2	3	4
5	6	7 ●	8 ♻️	9	10	11
12 On avance l'heure! 🕒	13 1 ^{er} versement des taxes 💰	14	15 ☾	16	17	18
19	20 🍃	21 ○	22 ♻️	23	24	25
26	27	28 🗑️	29 ☾	30	31	
Notes 					Légende ○ Nouvelle lune ☾ Premier quartier ☾ Dernier quart ● Pleine lune 🗑️ Collecte des ordures ♻️ Collecte du recyclage 🍃 Équinoxe de printemps	



AVRIL 2023

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
						1
2	3	4 	5 Séance ordinaire du conseil municipal à 19 h 	6  Bureau municipal fermé pour le Vendredi saint	7 Vendredi saint	8
9 Pâques 	10 Bureau municipal fermé pour le lundi de Pâques	11	12 	13 	14	15
16	17	18 	19 	20 	21	22
23	24	25	26 	27 	28	29
30	Notes 				Légende  Nouvelle lune  Premier quartier  Dernier quart  Pleine lune  Collecte des ordures  Collecte du recyclage  Collecte du compost	



MAI 2023

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	1	2	3 Séance ordinaire du conseil municipal à 19 h	4	5	6
						
7	8	9	10	11	12	13
						
14	15	16	17	18	19	20
Fête des Mères 	Date limite pour retirer vos garages de toile					
21	22	23	24	25	26	27
	Journée nationale des patriotes (Bureau municipal fermé)					
28	29	30	31			
			 			

Notes

Légende

-  Nouvelle lune
-  Premier quartier
-  Dernier quart
-  Pleine lune
-  Collecte des ordures
-  Collecte du recyclage
-  Collecte du compost



JUIN 2023

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				1 Collecte des gros objets Seule collecte de l'année Aucun pneu ne sera ramassé	2	3
4 ●	5	6	7 Séance ordinaire du conseil municipal à 19 h 🍎	8	9	10 ☾
11	12 2 ^e versement des taxes 💰	13 🗑️	14 🍎🔄	15	16	17
18 ○ Fête des Pères 🎩	19	20	21 ☀️🍎	22 Bureau municipal fermé pour la Saint-Jean-Baptiste	23	24 Saint-Jean-Baptiste 🇫🇷🇫🇷
25	26 ☾	27 🗑️	28 🍎🔄	29 Bureau municipal fermé pour la fête du Canada	30	
Notes 				Légende ○ Nouvelle lune ☾ Premier quartier ☾ Dernier quart ● Pleine lune 🗑️ Collecte des ordures 🔄 Collecte du recyclage 🍎 Collecte du compost ☀️ Solstice d'été		



JUILLET 2023

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Si vous déménagez, n’oubliez pas de faire vos changements d’adresse!						1 Fête du Canada 🇨🇦
2	3	4	5 Séance ordinaire du conseil municipal à 19 h 🍖	6	7	8
9	10	11 🗑️	12 🍖🔄	13	14	15
16	17	18	19 🍖	20	21	22
23 Vacances de la construction	24	25 🗑️	26 🍖🔄	27	28	29
Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé du 21 juillet au 4 août 2023 pour les vacances estivales						
30 Vacances de la construction	31	Notes 			Légende ○ Nouvelle lune ☾ Premier quartier ☾ Dernier quart ● Pleine lune 🗑️ Collecte des ordures 🔄 Collecte du recyclage 🍖 Collecte du compost	



Août 2023

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Vacances de la construction		1 	2 	3	4	5
Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé du 21 juillet au 4 août 2023 pour les vacances estivales						
6	7 Réouverture du bureau municipal	8  	9  	10	11	12
13	14	15	16 Séance ordinaire du conseil municipal à 19 h  	17	18	19
20	21	22 	23  	24 	25	26
27	28	29	30 	31 		
Notes 					Légende  Nouvelle lune  Premier quartier  Dernier quart  Pleine lune  Collecte des ordures  Collecte du recyclage  Collecte du compost	



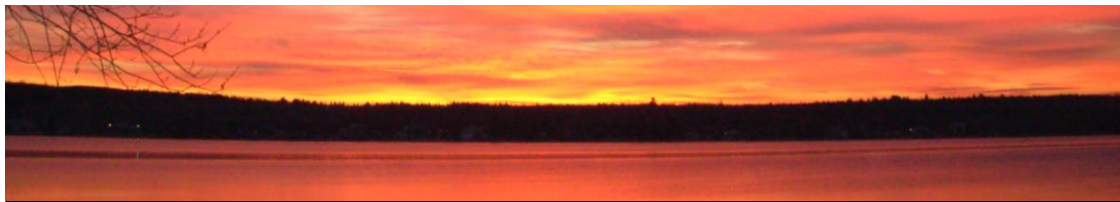
SEPTEMBRE 2023

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					1	2
3	4 Fête du travail (Bureau municipal fermé)	5 	6 Séance ordinaire du conseil municipal à 19 h  	7 	8	9
10	11 3 ^e versement des taxes 💰	12	13 	14	15  Début de la période pour l'installation des garages de toile	16
17	18	19 	20  	21	22 	23 
24	25	26	27 	28	29 	30
Notes 					Légende  Nouvelle lune  Premier quartier  Dernier quart  Pleine lune  Collecte des ordures  Collecte du recyclage  Collecte du compost  Équinoxe d'automne	



OCTOBRE 2023

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1	2	3	4 Séance ordinaire du conseil municipal à 19 h  	5	6 	7
8	9 Action de Grâce  (Bureau municipal fermé)	10 	11	12	13	14 
15	16	17	18 	19	20	21
22 	23	24	25 	26	27	28 
29	30	31 Halloween  				Une collecte de sacs de feuilles mortes aura lieu le 2 novembre. Utilisez des sacs biodégradables.
Notes 					Légende  Nouvelle lune  Premier quartier  Dernier quart  Pleine lune  Collecte des ordures  Collecte du recyclage  Collecte du compost	



NOVEMBRE 2023

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1 Séance ordinaire du conseil municipal à 19 h 	2 Collecte de feuilles mortes (Utilisez des sacs biodégradables)	3	4
5  On recule l'heure! 	6	7	8	9	10	11 Jour du Souvenir 
12 	13	14	15  	16	17	18
19 	20	21 	22	23	24	25
26 	27	28	29 	30		
Notes 					Légende  Nouvelle lune  Premier quartier  Dernier quart  Pleine lune  Collecte des ordures  Collecte du recyclage  Collecte du compost	



DÉCEMBRE 2023

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					1	2
3	4	5	6 Séance ordinaire du conseil municipal à 19 h 	7	8	9
10	11	12 	13 	14	15	16
17	18	19 	20 	21 	22	23
24	25 Joyeux Noël 	26 	27 	28	29	30

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé du 22 décembre 2023 au 5 janvier 2024 inclusivement pour la période des Fêtes

31	Notes 	Légende  Nouvelle lune  Premier quartier  Dernier quart  Pleine lune  Collecte des ordures  Collecte du recyclage  Collecte du compost  Solstice d'hiver

Recensement des chiens – Avis aux résident(e)s

Suite à l'adoption par le gouvernement provincial de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*, le propriétaire ou gardien d'un chien est dans l'obligation d'enregistrer son animal auprès de sa municipalité et de payer les frais reliés à cet enregistrement. Cette loi prévoit des amendes variant de 250 \$ à 1 500 \$ à toute personne qui omet d'enregistrer son animal.

Donc, le conseil municipal a conclu une entente avec la Société protectrice des animaux (SPA) de Thetford Mines afin de s'acquitter d'une partie des obligations prévues au règlement d'application de la loi provinciale. La SPA de Thetford Mines est autorisée à faire un recensement des chiens de la municipalité, afin de tenir un registre, ainsi qu'à vendre annuellement au coût de 25 \$ par chien, des médailles numérotées, et à procéder à leur renouvellement chaque année. Cette médaille doit être portée en tout temps par tous les chiens de plus de 3 mois.

La Municipalité vous demande de contacter le plus rapidement possible la SPA de Thetford Mines afin de procéder à l'enregistrement de votre ou vos chiens, si ce n'est pas déjà fait. L'adresse de la SPA de Thetford Mines est 768, rue Caouette Ouest, C. P. 941, Thetford Mines (Québec) G6G 7N1. Pour toute information, vous pouvez contacter la SPA au 418 332-2772 ou à spa-tm@hotmail.com.

N'oubliez pas que tout propriétaire ou gardien d'un chien a l'obligation d'enregistrer son ou ses chiens. Nous comptons sur votre collaboration!

Plan d'assainissement des fosses septiques et des fosses de rétention

À chaque fois que vous faites vidanger votre fosse septique ou votre fosse de rétention, vous avez l'obligation de transmettre une copie de la facture de votre vidange à la Municipalité, soit par courriel, par texto, par la poste, par télécopieur ou en vous présentant à nos bureaux.

- Une fosse septique utilisée d'une façon saisonnière doit être vidangée au moins une fois tous les 4 ans.
- Une fosse septique utilisée à longueur d'année doit être vidangée au moins une fois tous les 2 ans.
- Toute fosse de rétention doit être vidangée de sorte à éviter le débordement des eaux de cabinet d'aisance qui y sont déposées.

Pour tout renseignement additionnel concernant cette réglementation, n'hésitez pas à communiquer avec l'inspecteur municipal, M. Daniel Fournier, au 418 449-5329, poste 204 ou au 418 334-8511 (cellulaire).

Utilisation des bacs bruns (Obligatoires pour tous)

Dans un souci écologique, la Municipalité a rendu obligatoire en 2019 l'achat du bac brun pour la disposition des matières organiques. Si vous ne possédez pas de bacs bruns, vous devez vous en procurer un.

Il est important, afin de réduire les coûts de la disposition des matières résiduelles, d'utiliser au maximum votre bac brun. À cet effet, la Municipalité a augmenté le nombre de collectes, soit 27 collectes pendant l'année (surveillez le calendrier des collectes).

Afin de développer cette habitude chez les citoyens, la Municipalité a réduit la fréquence des collectes du bac vert à 1 collecte aux 3 semaines durant la période hivernale.

Les matières acceptées dans le bac brun sont :

- Restes de table
- Cheveux, ongles, poils et plumes
- Mauvaises herbes, petites branches, copeaux de bois et gazon
- Papiers et cartons souillés (non cirés)
- Filtres et marc de café, sachets de thé et tisane
- Mouchoirs et essuie-tout
- Petits ossements, viandes, volailles, poissons et fruits de mer
- Coquilles d'œuf
- Matières grasses et gras de cuisson
- Déjections et litières d'animaux domestiques

Vous faites déjà votre compost chez vous... Pourquoi utiliser le bac brun?

Le bac brun est un complément à votre composteur maison. La viande, le poisson, les produits laitiers, les papiers et les cartons souillés (ex. : boîtes de pizza) ainsi que le gazon vont idéalement dans le bac brun et non dans votre composteur domestique. En suivant ce conseil, votre compost fait maison sera de meilleure qualité.

Règlement concernant les alarmes applicable par la SQ

Avant d'installer (ou lorsque vous possédez) un système d'alarme, vous devez obtenir un permis de la municipalité. Le permis est gratuit. La demande peut être faite par téléphone. Cela permet de maintenir un registre et d'être en mesure de vous contacter si votre système se déclenche. Merci de communiquer avec nous au 418 449-5329.



Matières acceptées dans le bac de récupération

Contenants, emballages, imprimés et journaux

PAPIER ET CARTON

- journaux, circulaires, revues
- feuilles, enveloppes et sacs de papier
- livres, annuaires téléphoniques
- rouleaux de carton
- boîtes de carton
- boîtes d'œufs
- cartons de lait et de jus à pignon
- contenants aseptiques (type Tetra Pak^{MD})



PLASTIQUE

- bouteilles, contenants et emballages de produits alimentaires, de boissons, de cosmétiques, de produits d'hygiène personnelle et d'entretien ménager identifiés par un de ces symboles :



- bouchons et couvercles
- sacs et pellicules d'emballage



VERRE

- bouteilles et pots, peu importe la couleur



MÉTAL

- papier et contenants d'aluminium
- bouteilles et canettes d'aluminium
- boîtes de conserve
- bouchons et couvercles



MATIÈRES COMPOSTABLES



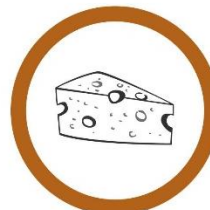
Restes
alimentaires



Viandes et poissons
avec des os



Fruits et
légumes



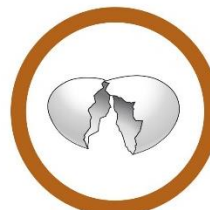
Produits
laitiers



Essuie-mains
et mouchoirs



Papiers et cartons
souillés



Coquilles d'œufs,
coques de noix et
écales d'arachides



Marc de café,
filtres et sachets
de thé

MATIÈRES À ÉVITER :

- ✗ Sacs en plastique
- ✗ Cendres
- ✗ Textiles



PAS DE LIQUIDE NI DE MATIÈRE RECYCLABLE



gesterra.ca

RÉCUPÉRER
PLUS ET MIEUX

www.recyc-quebec.gouv.qc.ca

RECYC-QUÉBEC
Québec

en partenariat avec le
COMITÉ CONJOINT SUR LES MATIÈRES
RECYCLABLES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Protégeons notre environnement

Évitons d'encombrer les sites d'enfouissement de déchets qui peuvent être récupérés

Écocentre de la Ville de Disraeli

La Municipalité de la Paroisse de Disraeli a conclu, pour 2023, une entente avec la Ville de Disraeli afin que ses contribuables puissent utiliser l'Écocentre de la Ville de Disraeli pour disposer de certains produits, matières et matériaux.

À compter du mois de mai 2023, l'Écocentre pourra vous accueillir, à certaines conditions.

À chacune des visites de nos citoyens et/ou propriétaires de résidences permanentes ou saisonnières à l'Écocentre, la Ville de Disraeli facturera à la Municipalité de la Paroisse de Disraeli une somme de 48 \$, et ce, peu importe la grosseur du voyage ou la quantité de matériaux que vous y déposerez. La grosseur maximale d'un voyage est de 3 m³.

Les citoyens ainsi que tous les propriétaires de résidences permanentes ou saisonnières de la Municipalité de la Paroisse de Disraeli :

- auront droit à **1 accès gratuit** à l'Écocentre de la Ville de Disraeli pour l'année 2023. Pour toutes visites subséquentes, ils devront déboursier la totalité des frais encourus, soit 48 \$ par visite;
- devront, **préalablement** à leurs visites à l'Écocentre, se procurer au bureau de la Municipalité de la Paroisse de Disraeli, un **coupon prénuméroté** qu'ils devront obligatoirement présenter au préposé à leur arrivée à l'Écocentre;
- devront également présenter à leur arrivée à l'Écocentre une **preuve de résidence ou de propriété** (permis de conduire, compte de taxes, facture d'électricité, etc.);
- devront respecter la **liste des matières acceptées** à l'Écocentre, détaillée à la **page suivante**;
- devront **trier et déposer eux-mêmes** les matières sur place;
- devront **respecter les jours et les heures d'ouverture** de l'Écocentre établis par la Ville de Disraeli.

L'Écocentre est situé au **60, rue Industrielle, dans la Ville de Disraeli** (derrière l'entreprise Nutech, dans le parc industriel de Disraeli en direction de Beaulac-Garthby). Un dépliant contenant toutes les informations sur le sujet sera produit et vous sera transmis ultérieurement. Pour tout renseignement, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 418 449-5329.

Prenez note que les **commerces et les industries, de même que les entrepreneurs en construction ne pourront pas utiliser** les services de l'Écocentre.

Récupération des résidus domestique dangereux (RDD)

Huiles usées et antigel

Vous ne savez pas où disposer de vos huiles usées et antigel?

Apportez-les au Garage Yvan Doyon & Fils, situé au 479, avenue Champlain à Disraeli, sur les heures d'ouverture.

Récupération des piles usées (rechargeables ou non)

Ne jetez pas vos piles sèches dans le bac vert.

Au bureau municipal, nous disposons d'un contenant dans lequel vous pourrez en disposer. Ce bac se trouve dans notre hall d'entrée. La quincaillerie Vivaco offre également ce service.

Apportez-les au bureau sur les heures d'ouverture.

Récupération des vieux pneus

Au Québec, un droit environnemental de 3 \$ est perçu auprès des consommateurs québécois à l'achat de chaque pneu neuf. Grâce à cette contribution, la récupération des pneus usagés est accessible aux citoyens sans frais après l'utilisation de leurs pneus.

Le programme vise les pneus provenant du Québec dont le diamètre est égal ou inférieur à 62,23 cm et ayant moins de 123,19 cm de diamètre au total.

Vous pouvez donc disposer de vos vieux pneus chez les détaillants de pneus, et ce, sans frais supplémentaire, ceux-ci ayant été payés lors de l'achat.

Notez qu'aucun pneu ne sera ramassé par la Municipalité lors de la collecte des objets lourds le jeudi 1^{er} juin 2023.

Matières acceptées

Appareils électroniques

(Pour obtenir la liste détaillée : recyclerMESelectroniques.ca/qc)

- Ordinateurs portables et de bureau
- Périphériques d'ordinateur et de console de jeux vidéo
- Dispositifs d'affichage
- Téléphones conventionnels et répondeurs téléphoniques
- Appareils cellulaires et téléavertisseurs
- Imprimantes, numériseurs, télécopieurs, photocopieurs et appareils multifonctions de bureau
- Systèmes audio/vidéo portables/personnels
- Systèmes audio/vidéo non portables
- Systèmes audio/vidéo et de localisation pour véhicules
- Ensembles de cinéma maison

Encombrants

- Chauffe-eau
- Fours à micro-ondes
- Électroménagers
- Matelas et sommiers
- Pneus entiers et **déjantés**
- Vélos
- Petits appareils à moteur
- Souffleuse, tondeuse, taille-haies, taille-bordures, scie mécanique



Notez que les pneus de véhicules lourds et agricoles ne sont pas acceptés.

Métaux ferreux et non-ferreux

- Fer
- Laveuses, sécheuses
- Lave-vaisselle
- Réfrigérateurs
- Congélateurs
- Poêles
- Barbecues
- Tôle



Matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD)

- Armoires et comptoirs
- Bains, douches et lavabos
- Cuvettes de toilette
- Lattes de bois, bois traité, naturel ou peint
- Plomberie
- Portes, fenêtres et vitres
- Quincaillerie, gypse, plâtre, laine minérale, isolants, composites de matériaux divers
- Tuiles de céramique

Notez que le bardeau d'asphalte n'est pas accepté.

Matériaux granulaires

- Brique
- Béton
- Asphalte
- Gravats
- Roche (maximum 30 cm de diamètre)
- Sable
- Granulat
- Pierre concassée
- Roc et terre non contaminée



Plastiques souples et rigides

- Auvents
- Bâches
- Boyaux d'arrosage
- Mobiliers de patio
- Récipients
- Revêtements de maison
- Sac vide d'engrais, de terre, de granules, de bois, etc.
- Toiles de piscine
- Tuyaux en PVC



Matières refusées

Matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD)

- Bardeau d'asphalte

Résidus domestiques dangereux (RDD)

- Piles et batteries **
- Diluant
- Cire
- Antigel
- Colle
- Aérosols
- Combustible à fondue

Peinture

- Peinture domestique
- Vernis d'usage domestique
- Peinture en aérosol

Huiles usées et huiles végétales *

- Huiles
- Contenants
- Aérosol

Propane et butane

- Bonbonnes de propane
- Brûleurs de camping
- Aérosols
- Extincteurs



Résidus verts **

- Arbustes et plantes
- Résidus de jardinage
- Branches
- Rognures de gazon
- Feuilles
- Souches
- Morceaux de tourbe
- Tronc d'arbre

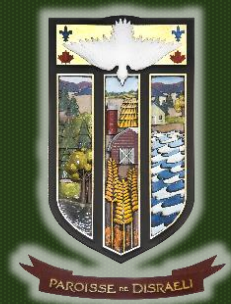
Ampoules recyclables *

- Type fluocompact (torsadé)
- Tube fluorescent



* Ces matériaux sont acceptés au garage municipal situé au 295, rue Saint Louis, Ville de Disraeli.

** Seuls les citoyens de la Ville de Disraeli sont invités à disposer de leurs résidus verts au site de compost situé sur le chemin de la Croix.



Municipalité de la Paroisse de Disraeli

Calendrier des collectes 2023

2023

JANVIER						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AVRIL						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23/30	24	25	26	27	28	29

JUILLET						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23/30	24/31	25	26	27	28	29

OCTOBRE						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

FÉVRIER						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28				

MAI						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AOÛT						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

NOVEMBRE						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

MARS						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

JUIN						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

SEPTEMBRE						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

DÉCEMBRE						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24/31	25	26	27	28	29	30

 Cueillette des ordures
 Cueillette de la récupération
 Cueillette des bacs bruns

 Cueillette des objets lourds
 Cueillette des sacs de feuilles mortes

 Vacances estivales (du 24 juillet au 4 août 2023 inclusivement)
 Vacances hivernales (bureau fermé du 22 décembre 2023 au 5 janvier 2024 inclusivement)
 Congés fériés (bureau MUNICIPAL fermé)